



Le Mans le 22.03.2019

Mesdames, Messieurs les Directeurs

Et tous les représentants de ce CTE

Pour la CGT, le dialogue social n'a de sens que s'il produit des résultats et améliorent les conditions de travail des agents hospitaliers.

Aujourd'hui, le dialogue social est caduc et bloque tous processus de négociations entre la direction et les syndicats. Au CHM ce dernier n'est qu'informel plus que réel.

Pourtant, si l'on se réfère à la définition de L'Organisation internationale du travail OIT : le dialogue social regroupe l'ensemble des processus de négociations, de partage de l'information ou de consultation mis en place entre le gouvernement, les employeurs et les salariés dans le cadre de problématiques ou de questions liées à la politique économique et sociale menée par l'Etat.

Pouvant à termes être susceptibles de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale et de stimuler l'économie.

Dans sa transposition locale, le dialogue social devrait être un échange bipartite entre la direction et les représentants des personnels.

Aujourd'hui au CHM la réussite du dialogue social est un échec... oui pour que ce dernier soit une réussite, il faut une volonté de partager l'information et pas un échange unilatéral pour résoudre les problématiques posées durant cette instance.

Or pour la CGT, il n'en est rien : car quelques soient les propositions émises par notre organisation syndicale, la direction se réservent la liberté de la décision finale.

Cette instance est le reflet de la relation avec la direction, elle est quasi nulle.

Elle ne respecte pas les organisations syndicales, elle nous tient éloignés de l'information. Preuve en est, les organisations syndicales ont été destinataires de documents complémentaires, il y a de cela seulement 4 jours, sans parler du contenu des documents plus que synthétiques.

Ce qui n'est absolument pas un gage du maintien de la qualité du dialogue social.

Le projet de loi de transformation de la fonction publique proposé est un exemple de plus, pour tenter une fois de plus d'affaiblir le rôle et la place des syndicats dans la défense des intérêts des personnels, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre de ces instances. Il lui faut museler les représentants du personnel.

Ce projet de loi, vide les CAP de leurs prérogatives, tout comme les instances du CTE et du CHSCT dans une instance unique. La CGT réaffirme et continuera à réaffirmer que ce projet est un bel outil de casse du service public et de défense des agents qui y travaillent.

Ce projet nuit à l'intérêt général et la qualité du service.

Pour revenir, à un point de vue local, Il est urgent que la direction prenne acte de ce constat et s'engage dans une volonté de construire un dialogue social de qualité, riche et loyal.